

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2021

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 23 février 2021 à 20 heures 30.

Présents :

Mmes Isabelle AUMAR, Karine BEBERT, Laure BRICHET, Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Phillip FRAIX-BURNET, Mme Bernadette GUEYRAUD, Mr Guillaume MORAND et Mme Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absent :

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Mr Guillaume MORAND à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2020 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

La réunion avec les personnes de l'ONF n'ayant pu avoir lieu, le point sur le programme ONF est retiré de l'ordre du jour de cette séance.

1° TRAVAUX :

- ✦ Préau – entrée de l'école : l'accès à l'école se faisant maintenant par la porte du préau située en bordure de voirie, il est envisagé des travaux d'amélioration de cette partie du bâtiment. Les travaux consistent en :

- la création d'une fenêtre au-dessus de la porte d'entrée du préau façade Nord-Ouest,
- la réfection du bardage bois façade Nord-Ouest,
- l'échange de la porte double vantaux d'accès au préau,
- la mise en place d'arrêts de neige en toiture sur noues, coursives et rampants donnant sur la cour de l'école,
- optionnellement, la création de deux fenêtres sur façade Sud-Ouest du préau complexe RPI, Salle multi activités, mairie.

Un dossier de consultation a été adressé aux entreprises Armenjon, Pricaz, Darvey et Laplace, avec une demande de retour des offres pour le 05 mars 2021 et un début des travaux au début des vacances d'été.

Ces travaux nécessiteront également des travaux de maçonnerie : reprise de l'encadrement de la porte d'entrée et crépi de la façade. Des entreprises de maçonnerie seront consultées.

Une demande de subvention sera réalisée pour ce projet.

- ✦ Parking de Greson :

Madame le Maire a contacté un géomètre afin de matérialiser les places de parking.

Le volet signalétique sur le parking est en cours avec Pic Bois. Un devis a été établi par cette entreprise pour la fourniture et la pose :

- de panneaux picto interdiction de stationner,
- d'un panneau picto stationnement limitant le nombre de places,

- d'un panneau picto stationnement en épis,
- de deux fois deux poteaux pour pose de lames indiquant le parking (un vers la chapelle et un vers le bassin «Chez Fidèle» à Montagny. Ces supports pourraient par la suite servir aux particuliers qui souhaiteraient se signaler (la lame étant à leur charge).

Un dossier de demande de subvention a été déposé à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du « Bonus Relance 2020-2021 ».

Une demande de subvention pour les toilettes sèches sera faite auprès de Savoie Grand Revard.

Il faudrait prévoir d'indiquer sur le parking de Greson, que, lorsque celui-ci est complet, les personnes ont la possibilité de se garer sur celui de la mairie ou celui du Chef-Lieu et d'emprunter les liaisons entre les différents hameaux de la commune (qu'il conviendrait alors de remettre en valeur) ou éventuellement proposer d'autres itinéraires moins fréquentés sur le territoire des Bauges.

Pour information, les propriétaires du Mariet se sont regroupés en une association « Association des Propriétaires du Mariet » qui comprend environ 70 adhérents. Ils travaillent sur la signature d'une convention d'autorisation de passage avec Grand Chambéry sur le sentier PDIPR du Lac du Mariet.

2° PANNEAU D'INFORMATION ELECTRONIQUE : Il est proposé l'installation d'un panneau d'information électronique sur la commune qui serait un moyen rapide et efficace pour donner des informations à la population. Ce type de panneau est en basse consommation et est alimenté soit par des panneaux solaires, soit sur l'éclairage public.

Nous avons à ce jour un devis d'Elan Cité pour un montant HT de 3 899,10 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à ce projet.

Bernadette GUEYRAUD se charge de consulter d'autres entreprises afin d'avoir plusieurs devis.

En vue d'une éventuelle mutualisation, Madame le Maire présentera ce projet aux autres maires, lors d'une prochaine réunion de l'association « Assemblée du Cœur des Bauges ».

3° VITESSE DANS LE VILLAGE : les habitants se plaignant du non-respect de la limitation de vitesse dans le village, les élus se renseigneront au sujet de radar pédagogique solaire.

4° CONVENTION COMMUNE / PNR UTILISATION POINT INFORMATION ACCUEIL : Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement du parking de Greson, qui comprend, entre autres, la mise en place d'une signalétique touristique routière de type PIA/RIS (Point Information Accueil / Relais Information Service).

Ce volet du projet se fait en lien avec le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. Le coût du PIA s'élève à 3 688,50 € HT. La commune prendra en charge 40 % du coût HT de la conception graphique, fabrication, impression et pose, soit 1 475,40 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec le PNR du Massif des Bauges.

5° CONVENTION 2020 PNR MASSIF DES BAUGES ETUDE MULTI USAGE MARIET :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une étude pour la recherche de solutions concernant le multiusage du chemin du Mariet est en cours. Une première convention a été signée avec le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc en 2019.

Afin de finaliser cette étude, une deuxième convention est proposée.

Le financement se fera de la manière suivante :

Dépenses prévisionnelles maximum (TTC)		Recettes	
Prestation bureau d'étude	6 000 €	Région Auvergne Rhône-Alpes (Contrat Ambition Forêt)	1 800 € (30%)
		Départements de Savoie et Haute-Savoie (lignes Parc)	1 500 € (25%)
		Commune d'Arith	2 700 € (45%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention.

6° INDEMNITE DU CONSEILLER DELEGUE A L'URBANISME :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions :

- au deuxième adjoint au Maire : 60 % de l'indemnité au taux maximal de 9,9 % de l'indice brut 1027 majoré 830,
- au conseiller municipal délégué : 40 € de l'indemnité au taux maximal de 9,9 % de l'indice brut 1027 majoré 830.

7° DIVERS :

✚ Fleurissement 2021 : pour cette année, les conseillers en charge du fleurissement de la commune proposent :

- printemps : fleurissement du mur situé à l'entrée du cimetière. Les habitants seront invités sur une journée à participer à ce projet en apportant, selon leurs possibilités, une fleur de leur jardin afin de contribuer à cette action. Les modalités seront définies plus tard : date, type de fleurs ...
- été : reconduction du fleurissement réalisé l'année dernière, sauf sur la barrière située au niveau de l'ancienne scierie. Au vu de l'avancement des travaux concernant la conteneurisation, l'installation de jardinières à proximité des colonnes semi enterrées sera envisagée.

Les troncs situés au Chef-Lieu sont bien abîmés, il convient de vérifier s'ils peuvent encore être utilisés une année.

Un devis sera demandé pour la plantation des fleurs dans les diverses jardinières.

- automne : plantation de cyclamens vers le liquidambar qui a été planté devant l'église
- hiver : renouvellement de la décoration de Noël comme celle réalisé devant l'église.

✚ Nous avons reçu un courrier de la part d'une personne qui a un commerce ambulancier camion pizza Food-truck et souhaiterait un emplacement sur la commune.

✚ Un autre courrier a été reçu de la part d'une personne qui souhaite créer ou reprendre une exploitation caprine avec transformation fromagère et recherche un emplacement sur la commune.

✚ Grand Chambéry : par circulaire du 23/10/2020, l'Etat a précisé les modalités de mise en œuvre de son plan de relance de 100 mds d'euros. Ce plan va faire l'objet d'une mise en œuvre territorialisée entre l'Etat, la Région, le Département et Grand Chambéry (représentant les 38 communes et les syndicats mixtes dont elle est adhérente) selon trois grands axes : transition écologique, compétitivité et cohésion sociale et territoriale.

A cet effet, un accord de relance Etat/Région d'une part et Etat/Département d'autre part sont signés par les collectivités concernées en ce début d'année 2021 et pour la Savoie, 7 contrats de relance et de transition écologique (CRTE) seront signés d'ici à l'été prochain sur le même périmètre que les « contrats territoriaux de Savoie » (CTS)

- ✦ Conteneurisation : les travaux n'ont toujours pas repris sur aucune des communes.
- ✦ Chaudière plaquettes bois : la chaudière est tombée en panne, le moteur d'extraction des fumées est hors service. Contact a été pris avec l'entreprise Mollard qui est arrivée à trouver une pièce pour réparer.
Un contrat de maintenance pour notre installation de chauffage sera signé avec l'entreprise Mollard.
- ✦ Monsieur le premier adjoint informe que le visiophone a été installé à l'école, comme convenu, pendant les vacances scolaires de février.
- ✦ Les travaux sur l'installation campanaire de l'église sont terminés. Ils ont été réalisés par l'entreprise Paccard en trois jours. La seconde cloche a été tournée d'un quart de tour et la nouvelle horloge installée. L'entreprise conseille l'installation d'un paratonnerre sur le clocher et de deux parafoudres.
- ✦ Prochain conseil municipal le mardi 23 mars 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire,
Cécile TRAHAND

